

## **Les sinistrés marseillais vivent dans des conditions lamentables Il faut les secourir**

Marseille vue d'avion... Du port à la Belle-de-Mai, de Saint-Lazare à Endoume, l'on survole des ruines, des maisons écrasées entièrement ou presque, des visions de chaos. Lorsqu'il y a quelques jours, nous nous sommes promenés dans les ruines mêmes, et avons visité leurs habitants, nous avons pu nous rendre compte des conditions de vie effroyable d'une grande partie de notre population : rues sombres, lorsque vous pénétrez dans ces demeures d'ouvriers, les mêmes escaliers tremblants, les mêmes toits crevés et fenêtres sans vitres, vous attendent.

- Vous comprenez, Monsieur, l'hiver est là, mais aucune réparation n'a été commencée encore.

C'est une jeune mère qui nous parle. Elle habite au 5<sup>e</sup> étage et il pleut chez elle, comme au dehors. Pas de vitres, naturellement.

- Pour mon mari et pour moi, c'est moins grave. Mais pour mon enfant.

Un bébé de 18 mois, pleure dans son berceau. L'humidité suinte, aux murs, partout. A la moindre pluie, cette famille de travailleurs doit se précipiter au café. Et ils sont des milliers dans ce cas. Un vieil ouvrier nous disait :

- Il est impossible d'effectuer la moindre réparation. Une simple pose coûte 540 francs, une clé 240 francs. Les tuiles, les briques sont introuvables et ainsi valent un prix fou, absolument en dehors de nos possibilités.

Et toujours ces murs délabrés, ces pièces froides où l'on vit comme dans la rue. Nous avons vu beaucoup de sinistrés : familles nombreuses, familles de travailleurs.

Tous ne connaissent maintenant que les courants d'air, les maladies qui augmentent, l'absence du foyer. D'autres appartements sont inhabitables, ce sont ceux où vraiment il ne subsiste plus rien. Leurs anciens occupants vivent chez des amis, à 6 ou 7 dans une même chambre et attendent, attendent que l'administration veuille bien s'occuper d'eux.

Tous ces sinistrés paient leur loyer, chaque mois, et toutes leurs réclamations n'aboutissent à rien. Même les sinistrés qui n'habitent pas leurs appartements doivent payer. Mais, dans ce cas, il serait peut-être légitime que les propriétaires commencent les réparations ? Mais cela ne se fait pas non plus : nous allons voir pourquoi.

Article paru dans *Rouge-Midi*, n° 107, 19 décembre 1944, p. 1 (première partie)